



## REGLEMENT DE CONSULTATION

---

***Mise en œuvre du programme bocager sur le bassin de  
l'Elorn  
-  
Construction de talus bocagers***

**Cette procédure est intégralement dématérialisée.  
Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière  
électronique par le biais du portail des marchés publics en Bretagne**

**Date limite de remise des offres :**

18 juin 2021

**à 12 heures.**

## REGLEMENT de CONSULTATION

### S O M M A I R E

---

<b>Article 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1 Etendue et mode de la consultation.....	3
2.2 Durée du marché - Délai d'exécution.....	3
2.3 Délai de validité des offres.....	3
2.4 Visite des lieux.....	3
<b>Article 3 - COMPOSITION ET MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>4</b>
3.1 Composition du dossier de consultation.....	4
3.2 Modalités de retrait du dossier de consultation.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>Article 4 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>4</b>
Conditions de participation :.....	4
4.1 Présentation de la candidature.....	4
4.2 Présentation de l'offre.....	5
<b>Article 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE .....</b>	<b>6</b>
<b>Article 6 - CONDITIONS REMISE DES OFFRES.....</b>	<b>6</b>
<b>Article 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>7</b>



## Article 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne des prestations de construction de talus bocagers pour la mise en œuvre du programme bocager sur le territoire du Syndicat de bassin de l'Elorn.

## Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Etendue et mode de la consultation

Le présent **marché à procédure adaptée** ouvert est soumis aux dispositions des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

#### Négociation :

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

### 2.2 Durée du marché - Délai d'exécution

#### 2.2.1 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 1 année à compter de la notification.

Reconduction possible par période de 1 an ;  
Le nombre maximal de reconductions est de 3

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire le marché 1 mois avant l'échéance du marché.

Le titulaire du marché a la possibilité de refuser la reconduction par écrit au plus tard 7 jours après réception de la reconduction.

#### 2.2.2 - Délai d'exécution

Les travaux seront réalisés dans le délai maximum de 1 mois à compter de la réception du bon de commande.

### 2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 2.4 Visite des lieux

Le candidat peut demander à procéder à une visite des sites de travaux . Il devra prendre contact avec Claire AMIL pour effectuer cette visite - Tél : 02 98 25 93 51.

## Article 3 - COMPOSITION ET MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

### 3.1 Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- Règlement de Consultation
- Acte d'Engagement
- Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

### 3.2 Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible gratuitement en téléchargement sur le profil d'acheteur du Syndicat : [www.avispublicsdebretagne.com](http://www.avispublicsdebretagne.com).

Aucun dossier papier ne sera transmis, le retrait des dossiers devra se faire exclusivement sur la plateforme Bretagne marchés publics.

Le candidat est invité à renseigner, lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

## Article 4 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### Conditions de participation :

Les candidats se présenteront seuls ou en groupement conjoint ou solidaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

### 4.1 Présentation de la candidature

<b>Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :</b>
--

Identification de l'ensemble des membres du groupement
--

Forme du groupement
---------------------

Habilitation du mandataire
----------------------------

Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement

**Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :**

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

**Capacités techniques et professionnelles du candidat (mémoire justificatif) :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public

Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Si nécessaires, les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles à l'adresse électronique suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Les attestations d'assurances en cours de validité seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

#### 4.2 Présentation de l'offre

- L'Acte d'Engagement à compléter, dater et signer ;
- Le CCATP à accepter sans aucune modification daté et signé
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Mémoire technique

Le marché sera conclu en euros.

Les offres doivent être rédigées en français.

Si le représentant du Pouvoir Adjudicateur constate, lors de l'ouverture que des pièces dont la production était réclamée à l'appui des dossiers de candidatures sont absentes ou incomplètes, il pourra accorder aux candidats un délai, pour produire ou compléter ces pièces.

Les documents relatifs à la candidature seront examinés par le représentant du Pouvoir Adjudicateur. Par décision prise avant examen de l'offre, le représentant du pouvoir Adjudicateur éliminera les candidatures qui ne peuvent être admises. Il s'agit notamment des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

## Article 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

Ce jugement sera effectué par le représentant du Pouvoir Adjudicateur avec les critères d'analyse des offres suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique	30 %
Références sur ce type de travaux	30 %

- **Critère « Valeur technique »** :

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

Choix du titulaire

Le candidat dont l'offre est la mieux classée au regard de l'ensemble de critères de jugement des offres sera désigné par le représentant du Pouvoir Adjudicateur et disposera d'un délai maximum de **5 jours calendaires**, à compter de la réception du courrier l'informant que son offre est retenue, pour fournir au Syndicat de Bassin de l'Elorn les attestations d'assurances en cours de validité,

## Article 6 - CONDITIONS REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être déposées selon les modalités dématérialisées à l'adresse internet :

[www.avispublicsdebretagne.com](http://www.avispublicsdebretagne.com)  
avant le 18 juin 2021 à 12 heures

Les dossiers informatiques constituant la proposition du soumissionnaire sont compressés en un fichier **au format zip**.

Le dépôt des plis transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception. **Seule l'heure de fin de réception de la réponse électronique compte. Il faut alors prendre en considération le temps de l'envoi de la réponse électronique.**

## Article 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser à :

Référent opérationnel : Claire Amil  
☎ 02.98.25.93.51 LD : 02.22.90.00.80  
E.mail : [claire.amil@bassin-elorn.fr](mailto:claire.amil@bassin-elorn.fr)